

Saint-Alban, le 28 mai 2020

ATTESTATION DU MAIRE

Je soussigné Alain SUSIGAN, Maire de la Commune de Saint-Alban, atteste des éléments suivants :

- Les écoles maternelles n'accueilleront que les enfants de personnels prioritaires au cours de la semaine 23
- Une ouverture à destination des moyennes sections et des grandes sections dans leur ensemble, pour chaque école, est à l'étude à compter du 8 juin 2020, suivant un planning organisé par l'équipe enseignante.
- Les petites sections n'ouvriront pas, à l'exception des enfants des personnels prioritaires.

Alain SUSIGAN

